



V I L L E D E  
G E N È V E

## Communiqué de presse

07 novembre 2024

Aux représentant-e-s des médias

# Limitation de la mise à disposition du Palladium

**Les résultats de mesures du bruit effectuées au Palladium mettent en évidence des nuisances importantes pour les habitant-e-s des immeubles alentours, récemment construits. Sur décision du canton, l'utilisation de la salle sera réduite jusqu'à nouvel avis.**

La Ville de Genève est contrainte de réduire drastiquement l'utilisation de la salle du Palladium en raison des nuisances sonores causées lors d'événements sonorisés. En effet, le développement de l'écoquartier de la Jonction, qui a conduit à une densification importante des lieux, a rendu la situation difficile pour les habitant-e-s, en particulier après la livraison dès 2018 de deux immeubles donnant sur la salle, au chemin du 23-août et à la rue de la Coulouvrenière.

A la suite de diverses plaintes, des mesures ont été réalisées entre juillet et novembre 2023. Les résultats sont sans équivoque : malgré le renforcement des mesures organisationnelles, la salle du Palladium, d'une capacité de 1300 personnes, ne permet pas le respect, lors des soirées sonorisées, des normes en vigueur, avec des dépassements constatés conséquents. Le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a ainsi décidé de réduire considérablement les possibilités d'exploitation du Palladium.

Le Conseil administratif (CA) est tout à fait sensible aux enjeux liés au bruit et à la nécessité de respecter la tranquillité du voisinage. Mais elle est également consciente des besoins en matière de salles, d'autant qu'il existe peu d'alternatives en termes de capacité au Palladium, qui est très sollicitée, notamment par les nombreuses associations actives à Genève. Ainsi, un compromis a été proposé au SABRA, visant à permettre la location quotidienne des lieux, sauf le dimanche, pour des événements sonorisés se terminant à 21h, avec un niveau sonore fixé à 93 dB(A). Le SABRA a refusé cette proposition, imposant à la Ville d'autoriser un seul événement sonorisé par mois sans limite d'heure, avec un niveau sonore maximal de 93 dB(A), ainsi qu'une manifestation par an, avec deux soirées au maximum, d'un niveau sonore supérieur à 93 dB(A). La Ville de Genève s'étonne de cette fermeté, qui tranche avec une position plus conciliante s'agissant du trafic routier. Or, celui-ci compte parmi les nuisances sonores les plus citées par la population. A noter qu'une étude diagnostique sera prochainement menée sur l'ensemble du bâtiment, afin de déterminer l'ampleur d'une future rénovation et mise aux normes.

### Contact pour les médias :

M. Alfonso Gomez, Conseiller administratif, en contactant Anna Vaucher, collaboratrice personnelle au Département des finances, de l'environnement et du logement  
[anna.vaucher@ville-ge.ch](mailto:anna.vaucher@ville-ge.ch) ou 078 760 97 97